

Déclaration liminaire

CSA-SD du 4 février 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD,

Dans cette liminaire, nous vous éviterons les revendications générales de l'UNSA Education et du SE-Unsa, ces revendications nationales que nous partageons pleinement ne relevant pas de votre responsabilité. Nous vous éviterons également les revendications locales hors cadre du CSA-SD, elles le seront à chaque occasion, c'est-à-dire instances, audiences, courriers, etc.

Nous n'allons donc aborder que les documents de carte scolaire. Au fil du temps, nous les avons vus évoluer. La méthodologie également. Et c'est bien cette évolution de ces documents de travail concernant la préparation de la rentrée 2025 qui sera notre fil rouge.

Ils sont au nombre de deux : le document littéral et le tableau des mesures.

Concernant le document littéral, nous ne pouvons que constater que les informations chiffrées nous permettant des comparaisons et une analyse fine sont de moins en moins nombreuses. Ce document, de plus en plus littéraire et de moins en moins littéral, n'indique même plus le nombre d'élèves attendus à la rentrée, ce qui nous amène à une première **question : combien d'élèves sont attendus dans le premier degré à la rentrée 2025 ?**

Dans ce document, on trouve donc une prose fort intéressante agrémentée de quelques tableaux flatteurs et de quelques chiffres tout aussi flatteurs. Pour illustrer ce propos, prenons l'évolution du taux d'encadrement. Vous comparez le taux d'encadrement à la rentrée 2018 avec celui à la rentrée 2024. Deux remarques sur cette indication :

- Nous sommes là pour préparer la rentrée 2025, il eut été de bon aloi d'indiquer également celui, théorique certes, de la rentrée 2025 ;
- A la rentrée 2018, le nombre de classes dédoublées en éducation prioritaire était minime. A la rentrée 2024, toutes les classes de GS, CP et CE₁ le sont. Cela impacte réellement le taux d'encadrement et rend la comparaison très peu fiable même si flatteuse.

Ce qui nous amène à une **seconde question**, question récurrente d'ailleurs : **quel est le taux d'encadrement hors éducation prioritaire ?**

Parlons RASED maintenant. Nous notons et nous nous réjouissons de la fin de la suppression des postes RASED dès lors qu'ils ne sont pas pourvus depuis 5 ans et de l'usage qui sera fait des postes éventuellement vacants. Ce qui nous amène à la **troisième et à la quatrième question** :

- **Comment allez-vous rendre attractifs ces postes spécialisés ?**
- **Qu'entendez-vous par « supports d'appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers » ?** Le SE-Unsa 67 a des propositions que nous avons déjà présentées lors d'instances passées.

Autre point qui mériterait débat et qui sera sans doute débattu lors du GT auquel vous nous avez conviés le 25 février, les décharges de direction en deux points spécifiques : celles dites exceptionnelles et celles en raison du rattachement d'un poste RASED à l'école. Pour les premières, nous avons noté que ces dernières seraient étudiées lors du CSA-SD de juin. Pour les secondes, vous nous rappelez que depuis la rentrée 2024, elles ne sont plus systématiquement accordées mais qu'elles font l'objet d'une étude au cas par cas.

Toutefois deux éléments sont à prendre en compte qui prendront la forme de **deux questions, la cinquième et la sixième** :

- **Quel est le coût en ETP de ces décharges induites par le rattachement d'un poste RASED ?**
L'année dernière, à la même question, Monsieur Ladaique avait répondu que le coût était de moins de trois ETP.
- **L'étude au cas par cas a-t-elle déjà été faite et intégrée dans le tableau des mesures et si oui, quelles sont les écoles qui vont encore en bénéficier ainsi que celles qui n'en bénéficieront plus ?** Il est dommage que dans le tableau des mesures, la colonne avec les lieux d'implantation dans les écoles des postes RASED ait disparu. Cela engendre un sentiment d'obscurité alors que votre volonté, tout comme la nôtre, est bien la transparence.

En ce qui concerne les UPE2A, nous nous interrogeons sur le fait que la répartition se fasse à moyens constants alors que les besoins existants nécessiteraient leur multiplicité. Nous avons la désagréable impression que l'on étend le champ d'intervention de ces personnels spécialisés afin de faire bénéficier plus d'élèves de leurs compétences, mais pendant moins de temps. C'est-à-dire que le quantitatif, valeur d'affichage, se fait au détriment du qualitatif, valeur d'efficacité pédagogique.

D'ailleurs, nous savons pouvoir compter sur vous pour mesurer l'impact sur les collègues concernés et les accompagner lors du mouvement.

Enfin nous terminerons par ce que nous appellerons « la crise du remplacement ».

Nous parlons bien de « crise du remplacement » puisque, aujourd'hui, des congés longs (ou des départs en retraite en cours d'année scolaire) ne sont même plus remplacés de façon pérenne.

Il est même des directions d'école en éducation prioritaire qui, pour parer à cette pénurie de remplaçants, sont amenées à refaire une organisation pédagogique en répartissant les élèves de la classe impactée dans les autres classes dédoublées de même niveau. Et ceci jusqu'à la fin de l'année scolaire. Nous ne pouvons d'ailleurs, et vous en conviendrez, que déplorer et dénoncer de telles pratiques qui sont à l'encontre des politiques prioritaires du gouvernement.

Mais revenons à notre propos. Il faut avoir conscience et bien intégrer que les besoins en remplacements ne vont que s'accroître à l'avenir ne serait-ce que par deux facteurs :

- Les conditions de travail qui se dégradent, je vous renvoie au nombre de fiches du registre SST ;
- L'âge de départ à la retraite qui recule inexorablement.

Etant donné que nous ne sommes pas plus résistants que nos aïeux, le nombre d'agents qui devront avoir recours à des temps partiels thérapeutiques, des CLM ou des CLD va continuer à augmenter exponentiellement, et ce parfois juste pour survivre jusqu'à l'âge légal de la retraite.

Ce qui nous amène à la **septième** et dernière question de cette **liminaire** : ***pensez-vous que la création de seulement 15 postes supplémentaires, même en réitérant chaque année cette pratique, sera suffisante pour permettre une amélioration de la situation vécue, et mal vécue, par nos collègues ?***

Bien sûr nous savons que c'est mieux que rien. Bien sûr nous avons conscience que vous devez faire avec une enveloppe donnée par le ministère. Mais nous avons également conscience que l'école de la République est en danger par manque de moyens.

C'est pourquoi nous dénonçons le fait de préparer une rentrée à moyens constants alors que pour répondre aux besoins réels de notre territoire, ces moyens auraient dû être abondés de plusieurs dizaines de postes.

Parlons maintenant rapidement du second document de travail, à savoir le tableau des mesures envisagées. Il est très bien fait et nous remercions les collègues du MAPI qui nous ont habitués à un travail de qualité. Toutefois nous regrettons l'absence de la colonne sur l'implantation des postes RASED, mais nous l'avons déjà évoqué et de celles des repères de la grille indicative des seuils. Enfin, une explication dans le document littéraire, pardon, littéral, sur la dernière page concernant les remaniements dans les RPI aurait été de bon aloi. En effet, il a fallu regarder de très près pour essayer de comprendre ce qu'il se passait.

Je vous remercie.